



FORMATION

Concevoir un système de pastoralisme en cultures pérennes

Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023

Intervenant-es : **Julie Ryschawy**, enseignante chercheuse systèmes intégrés cultures-élevages, INRAe

Andrew Darlington, éleveur-berger, spécialiste en permaculture et agroécologie

Animation : **Andréa Cassagnes**, animatrice élevage au Biocivam 11

Gwenaëlle Didou, animatrice arboriculture, Biocivam 11 et

Anaïs Berneau, conseillère technique en viticulture biologique au Biocivam 11

Inscriptions jusqu'au 10/11/23*

<https://bit.ly/bio-aude>

ou info@bio-aude.com

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement et identifier les atouts des complémentarités cultures-élevages pour une transition agro-écologique, climatique, énergétique et sociétale
- Identifier les freins et leviers au sein des fermes pour intégrer de l'élevage
- Définir des itinéraires techniques d'intégration culture-élevage pour augmenter l'autonomie et la résilience des fermes
- Avoir des outils pour mettre en place d'un plan de pâturage performant pour toutes les parties

Durée : 14h Lieu à définir (11) Horaires : 9h-17h

*Prévoir un délai de traitement supplémentaire en cas de prise en charge spécifique

Taux de satisfaction = 89,5%

Programme

Jour 1

- Introduction de la formation, présentation et expression des attentes des participants
- Présentation de l'évolution du réchauffement climatique en France et dans le monde ces dernières années, et comment il impacte l'agriculture. Données et exemples sur le vignoble méditerranéen. Voies possibles pour s'adapter, état de la recherche.
- Projections au niveau territorial dans un futur proche et plus lointain (prospectives 2021-2050 et 2070 -2100. Lien entre les pratiques agricoles et les changements climatiques et facteurs qui permettraient de les atténuer et ou de s'adapter
- Le pâturage des cultures pérennes, une voie d'adaptation au changement climatique : identifier les bénéfices des pratiques de pâturage
- Cycle de l'herbe, le stockage du carbone et de l'azote dans la plante et dans le sol
- Alimentation et comportement des animaux, aménagements nécessaires pour un troupeau
- Les cycles physiologiques des productions végétales et des productions animales : faire coïncider les cycles afin de répondre aux enjeux et objectifs souhaités
- Complémentarités et divergences entre bergers et viticulteurs/arboriculteurs : mieux se connaître pour travailler ensemble
- Réglementation : PAC et aides

Jour 2

- Exposé de plusieurs cas concrets d'initiatives d'intégration cultures-élevages en cours ou en émergence
- Travail en sous-groupe (ateliers) sur ces cas concrets (matin)
- Partage des résultats des ateliers et réflexions collectives sur les cas concrets (après-midi)
- Évaluation des acquis des participants et de leurs besoins à l'issue de la formation

REPAS TIRE DU SAC

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation**
- Exposé participatif avec support PowerPoint**
- Échanges entre participants (jour 1)**
- Travail en sous-groupe (ateliers) sur ces cas concrets (matin jour 2)**
- Partage des résultats des ateliers et réflexions collectives sur les cas concrets (après-midi jour 2)**
- Prise de notes sur paper board**

Prérequis : La formation ne nécessite aucun prérequis.

En fin de formation, un temps sera consacré à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Avoir les éléments nécessaires (évolution du climat avec indicateurs fiables et projections) pour comprendre comment le réchauffement climatique impacte l'agriculture en particulier en zone méditerranéenne et pouvoir anticiper ses projets
- Comprendre les freins et leviers au pastoralisme en cultures pérennes
- Comprendre les enjeux des différentes productions pour favoriser l'interconnaissance
- Avoir les indicateurs techniques nécessaires pour identifier les complémentarités entre les cycles végétaux et animaux et être en mesure d'adapter son système
- Connaître la réglementation en lien avec le pâturage des cultures pérennes
- Acquérir une méthodologie de questionnements pour identifier les freins et leviers à l'introduction d'animaux dans sa ferme / sur son territoire
- Être en mesure d'identifier les adaptations nécessaires et des itinéraires techniques aptes à répondre à la fois aux enjeux de production des cultures pérennes et aux enjeux de pastoralisme.
- Être capable de chiffrer son projet et l'intégrer dans son itinéraire technique.

Public visé

Viticulteurs, vigneron, arboriculteurs, éleveurs et porteurs de projet en agriculture biologique, en conversion et en conventionnel
Zone géographique : Aude et départements limitrophes.

Tarif et prise en charge

Tarifs : 644€ (frais pédagogiques) **Prise en charge à 100% pour les exploitant·es agricoles sous réserve d'éligibilité au fond de formation VIVEA. Autres prises en charge possibles. Nous contacter pour plus d'information.**

En situation de handicap ?

N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

Action de formation dispensée par le Biocivam de l'Aude.

Responsable de stage : Justine Torrecilla, gestion administrative des formations du Biocivam 11

04 68 78 06 38 - info@bio-aude.com

Organisme de formation :

Maison Paysanne de l'Aude,
N°OF : 76 11 01 690 11

Action de formation

dispensée par le Biocivam 11

Financeurs :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





Maison Paysanne de l'Aude
1, avenue Salvador Allende, 11300 Limoux
Mel: maisonpaysanne@mp11.fr
Organisme de formation : 76110169011

Les conditions générales des formations

- **Public**
 - Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.
Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.
Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.
 - Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
 - Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.
 - Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.
- **Aspects pratiques**
 - Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
 - Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
 - Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.
- **Coût des formations**
 - La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 3000 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
 - Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.
- **Chèque de caution**
 - Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.
- **Attestation**
 - Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.
- **Annulation**
 - En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
 - Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.
- **Réclamation**
 - Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.